conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bohle Metallprimer

Autres désignations commerciales

003.58.610 = BO 5209488

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

promoteur d'adhésion pour métaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lieferant des Produktes

Société: BOHLE AG
Rue: Dieselstr. 10
Lieu: D-42781 Haan
Téléphone: +49, 2129, 5569

Téléphone: +49 2129 5568-0 Téléfax: +49 2129 5568-282

e-mail: info@bohle.de

Interlocuteur: Klaus Nehren Téléphone: +49 2129 5568-276

e-mail: MSDS@bohle.de
Internet: www.bohle-group.com

Service responsable: Chemie

Händler des Produktes

Société: Häfele Schweiz AG
Rue: Dammstrasse 29
Lieu: CH-8280 Kreuzlingen
e-mail (Interlocuteur): info@haefele.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, 145

+41 44 251 51 51 (24 Stdn / 24 Stdn), www.tox.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	Bohle Metallprimer	
Date de révision: 23.03.2017	Code du produit: 003.58.610	Page 2 de 10
Montions de danger		

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, d de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

chaudes, des étincelles, des flammes nues et

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P235 Tenir au frais.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Substance				
	N° CE	N° CE N° Index N° REACH				
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol					
	200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25					
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Si la victime est inconsciente mais respire: La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 3 de 10

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 4 de 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	s	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol						
Consommateur	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c. /jour			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c. /jour			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c. /jour			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³			

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance				
Milieu enviro	Milieu environnemental				
67-63-0					
Eau douce		140,9 mg/l			
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l			
Eau de mer		140,9 mg/l			
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg			
Sédiment marin		552 mg/kg			
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l			
Sol	Sol 2				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matière des gants: Caoutchouc butyle >=0,5mm, NBR (Caoutchouc nitrile) >=0,35mm Temps de pénétration (durée maximale de port) >=480 min.

Protection de la peau

vêtements étanches

Protection respiratoire

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un pasque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: clair
Odeur: alcoolique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: -89,5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle 82 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: 12 °C

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 6 de 10

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %
Température d'inflammation: 425 °C

Température d'auto-inflammabilité n'est pas auto-inflammable

Pression de vapeur: 48 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,79 g/cm³ Hydrosolubilité: soluble

(à 20 °C)

Viscosité dynamique: 2,4 mPa·s

(à 20 °C)

Teneur en solvant: >95 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: ca. 4%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol							
	par voie orale	DL50 mg/kg	4570	Rat				
	dermique	DL50 mg/kg	13400	Lapin				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat				

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 7 de 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >2000 mg/l		Desmodesmus subspicatus		

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	-0,16

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Information supplémentaire

Classe risque aquatique (WGK) 1: pollue faiblement l'eau Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

140603 Déchets de solvants organ

Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et de gaz propulseurs (autres que ceux visés aux chapitres 07 ou 08); Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et de gaz propulseurs d'aérosols ou de mousses organiques; Autres solvants et mélanges de solvants Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

140603

Déchets de solvants organiques, d'agents réfrigérants et de gaz propulseurs (autres que ceux visés aux chapitres 07 ou 08); Déchets de solvants, d'agents réfrigérants et de gaz propulseurs d'aérosols ou de mousses organiques; Autres solvants et mélanges de solvants Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 8 de 10

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage

adéquat.

produit de nettoyage : Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN1219

14.2. Désignation officielle de ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 601
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les D/E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN1219

14.2. Désignation officielle de ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 601
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagée: E2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1219

14.2. Désignation officielle de

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

transport de l'ONU:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

E2

EmS:

F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN1219

14.2. Désignation officielle de ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité dégagée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2 Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune/aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 95 Pds %. valeur de COV (dans g/L): 760

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Bohle Metallprimer

Date de révision: 23.03.2017 Code du produit: 003.58.610 Page 10 de 10

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

Teneur en COV (OCOV): 95 Pds % N° du tarif (OCOV): 2905.1290

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)